

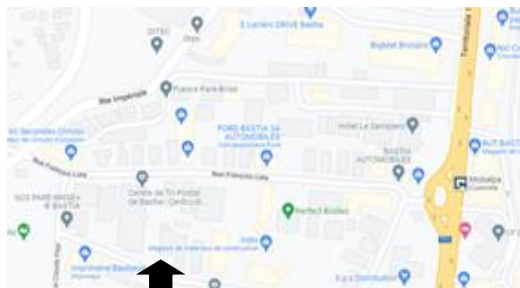
**Nous recueillons vos questions par courriel à l'adresse suivante :**

[tuteurfamilial@udaf2b.com](mailto:tuteurfamilial@udaf2b.com)

Vous pouvez également laisser vos coordonnées auprès du secrétariat du service protection des majeurs tous les matins de 9h à 12h :

**☎ 04.95.32.67.86**

Un professionnel vous contactera dans les meilleurs délais.



### UDAF de Haute-Corse

232, rue Claude Papi – Erbajolo - 20600 Bastia

Tel : 04 95 32 67 86 -Fax : 04 95 32 38 68

Mail : [tuteurfamilial@udaf2b.com](mailto:tuteurfamilial@udaf2b.com)

La mise en œuvre de cette action est financée avec le concours de



## *Service d'information et de soutien aux Tuteurs Familiaux*

Vous souhaitez obtenir des informations pour protéger un proche vulnérable ou vous avez été désigné pour exercer une mesure de protection (habilitation familiale, curatelle ou tutelle) ?

Nous répondons à toutes vos questions et vous apportons un soutien dans vos démarches.

Vous envisagez d'assumer la protection d'un proche ou venez d'être nommé curateur ou tuteur familial, ce service gratuit peut :

- **Vous accompagner** tout au long de la mesure de protection de son ouverture à sa clôture,
- **Vous apporter** une réponse adaptée sur les obligations liées à l'exercice familial du mandat, suivant la réglementation du régime de protection des personnes vulnérables ;
- **Vous proposer** un soutien technique ;
  - o Aide à la réalisation de l'inventaire
  - o Aide à la rédaction
  - o Aide à la formalisation d'un budget mensuel prévisionnel
  - o Aide à la reddition des comptes de gestion
- **Partager l'expérience** des mandataires judiciaires à la protection des majeurs avec les tuteurs familiaux ;
- **Offrir un temps d'échanges** dédié aux familles avec des professionnels de l'écoute;
- **Rompres l'isolement** des curateurs ou des tuteurs familiaux ;

Vous êtes un professionnel ou bénévole en lien avec un curateur ou un tuteur familial :

- Directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux
- Travailleurs sociaux
- Professionnels de santé
- Associations

Nous pouvons organiser des réunions d'information dans vos établissements ou dans vos associations.

## Nous vous proposons

### Des actions individuelles

- Rendez-vous téléphoniques pour répondre à toutes vos questions
- Entretiens personnalisés sur rendez-vous en région<sup>1</sup> pour étudier votre problématique et vous conseiller

### Des actions collectives<sup>1</sup>

- Des réunions d'information juridique,
- Des formations thématiques,
- Des groupes d'expression.

En aucun cas le professionnel ne se substituera au curateur ou au tuteur dans la prise de décisions ou la réalisation d'actes.

---

<sup>1</sup> Corté, Aléria, Calvi, Porto-Vecchio et Ajaccio